

A SAVOIR

UN CAMBRIOLAGE EST PEUT-ETRE EN COURS ?

- Appelez le 17 et n'intervenez pas.
- Essayez de mémoriser les éléments qui permettront d'identifier les cambrioleurs (nombre, signalement, signes caractéristiques, véhicules).
- Communiquez le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Un cambriolage est parfois l'occasion d'un home-jacking (vol d'un véhicule après avoir dérobé les clés dans le logement).



VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE ?

- Préservez les traces et indices utiles aux enquêteurs.
- Ne rajoutez aucun élément (mégot, gobelet, empreinte digitale, empreinte de pas,...).
- Ne manipulez aucun objet qui aurait pu être abandonné ou touché par les cambrioleurs.
- Déposez plainte au commissariat de police ou à votre brigade de gendarmerie, en vous munissant de préférence d'une pièce d'identité.
- Communiquez aux enquêteurs les références et/ou photographies des objets volés
- Faites opposition auprès de votre banque pour les cartes de crédit et chèquiers volés (numéros utiles / cartes bancaires : 0 892 705 705 - chèquiers : 0 892 68 32 08)

BESOIN DE CONSEILS DE PREVENTION ?

Vous pouvez contacter le référent sûreté de la police (à la Direction départementale de la Sécurité Publique : 03 80 44 56 40) ou de la gendarmerie (au Groupement de Gendarmerie départementale de la Côte-d'Or : 03 80 70 65 14)



PROFITEZ DES OPERATIONS "TRANQUILLITE VACANCES"

Signalez votre absence prolongée au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles surveilleront votre domicile pendant votre absence.

NUMEROS UTILES

ALERTE CAMBRIOLAGE

Appelez le

17

CONSEILS PRÉVENTION AUPRÈS DES RÉFÉRENTS SURETÉ

de la Direction départementale de la Sécurité Publique

03 80 44 56 40

ddsp21-referent-surete@interieur.gouv.fr

et du Groupement de Gendarmerie départementale de la Côte-d'Or

03 80 70 65 14

referent-surete-rgbourg@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CARTES DE CRÉDITS OU CHÉQUIERS VOLÉS (pour faire opposition)

Cartes bancaires

0 892 705 705

Chéquiers

0 892 68 32 08



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

www.cote-dor.gouv.fr/securite-publique-r972.html

GUIDE DE PREVENTION CAMBRIOLAGES 5 MINUTES SUFFISENT !



ADOPTER LES CONSEILS
4 PLUS
++++



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Crédits photographiques : ministère de l'Intérieur - DSDM / Serge Guinès, Jean-Luc Ziegler, Fotolia / JPM & Associés • www.jpm-associés.com • 06 23 17